



**COMMUNE DE
VILLENEUVE LES MAGUELONE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2025/096

**LE MAIRE DE LA COMMUNE
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

Vu la délibération n°2023DAD063 du 5 juin 2023 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame le Maire ;

Vu la délibération n°2025DAD047 du 23 juin 2025 portant approbation de la programmation culturelle du théâtre Jérôme Savary pour l'année 2025-2026 ;

Considérant la volonté de la Commune d'organiser des ateliers de pratique artistique à destination du public scolaire ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La signature d'un contrat de prestation de service pour l'organisation d'ateliers de pratique artistique, conclu entre la Commune et la compagnie Olaf Linesky, sise 13 rue Rossini, 34070 Montpellier.

ARTICLE 2 : Ledit contrat est conclu pour l'organisation d'ateliers de danse à l'école Françoise Dolto de Villeneuve-lès-Maguelone, entre le 7 octobre et le 25 novembre 2025, pour un montant total de 2 000 € nets de taxes (deux mille euros nets de taxes).

ARTICLE 3 : La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Madame le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Villeneuve-lès-Maguelone,
Le 06 octobre 2025

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le.....15 OCT. 2025 -
Et publication le.....15 OCT. 2025 -

**Le Maire
Véronique NEGRET**

